

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018 A 18 H 00

Convocation du 04 décembre 2018

PRESENTS : Mr. le Maire, Mrs. Cloche, Reynaud, Mme Bouregdha, Mrs. Rouby, Guénard, Gachon, Mmes Paillard, Ranc, Gordillo, Mr Escoffier.

ABSENT : Excusés : Mr Roig, donne procuration à Mme Gordillo.
Mr Martinat, Mme Gambetti.

Secrétaire de séance : Mr Rouby Sébastien

Mr le Maire ouvre la séance et laisse la parole à un collectif de « gilets jaunes » venus s'exprimer sur les revendications des citoyens « gilets jaunes », dans le cadre des actions menées en France depuis quelques semaines à la suite de la hausse des taxes sur les carburants, et élargies depuis aux revendications liées au pouvoir d'achat et autres injustices sociales.

Dans ce contexte de crise politique sans précédent, ce collectif interpelle les élus afin que soit relayée auprès des Députés et Sénateurs, ainsi que sur les supports d'informations, leur action de mise en place d'un Référendum d'Initiative Citoyenne (R.I.C), qui nécessite une proposition de loi constitutionnelle visant à inscrire le RIC dans l'article 3 de la constitution, le RIC devant permettre aux citoyens (sans passer par leurs représentants) de prendre les décisions importantes.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – ALSH :

L'actuelle convention de mutualisation des communes de Suze, Tulette, Bouchet, St Restitut et Baume pour les actions enfance jeunesse du pôle enfance prend fin au 31 décembre 2018.

Il y a lieu de valider la reconduction de la convention pour une durée de 3 mois à compter du 1^{er} janvier 2019, dans l'attente de la mise en place d'une convention d'entente autour des actions d'accueil de loisirs avec la commune de St Paul 3 Châteaux ;

Une délibération est prise à l'unanimité pour la reconduction de 3 mois à compter du 1^{er} janvier 2019, de la convention de mutualisation actuelle.

Il est noté la baisse de fréquentation des enfants au centre de loisirs de Tulette.

Syndicat Intercommunal pour la Construction et l'Exploitation d'un Chenil - SICEC :

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur :

- La modification des statuts du SICEC, en raison du retrait de la Communauté de Communes de l'enclave des Papes-pays de Grignan.
- Changement de dénomination du syndicat qui devient : Syndicat intercommunal de Fourrière Animalière – SIFA-
- Le siège administratif est fixé à « Le Tomples » 26700 Pierrelatte

Une délibération est prise à l'unanimité sur ces modifications.

TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE AU 1^{er} JANVIER 2019 :

TICKET CANTINE :

Le prix du ticket fixé à 3.60 € depuis la rentrée scolaire 2018 est maintenu pour l'année scolaire 2018/2019.

Un tarif de 5 € est appliqué au ticket dans la situation d'une inscription tardive, à compter du 1^{er} janvier 2019.

GARDERIE :

Avec la mise en place du « portail famille » et la gestion des inscriptions par les parents sur l'application, il est décidé d'appliquer un tarif à la ½ heure comme suit :

Garderie du matin : 0.60 € la ½ heure, entre 7 h 30 et 9 h 00.

Garderie du soir : 0.90 € la ½ heure de 16 h 30 à 17 h 00 qui comprend le goûter

0.55 € la ½ heure entre 17 h 00 et 18 h 20

Une délibération est prise à la majorité (1 abstention de Mme Paillard) pour ces tarifs au 1^{er} janvier / ou dès l'application du « portail famille ».

TRAVAUX POUR LA SAUVEGARDE ET SECURITE DU BOIS DE SUZE :

Mr le maire rappelle la délibération en date du 17 janvier 2017 pour approuver le projet de défense des forêts contre les incendies pour le massif dit « bois de Suze » et l'acceptation de la participation financière communale de 3160 €.

Une convention avec la commune de Solérieux en juin 2018 a convenu d'une participation de la commune au taux de 14.36 %.

Il convient de délibérer pour entériner la convention du 1^{er} juin 2018 et la participation financière de la commune au taux de 14.36 % de la dépense, soit une participation due de 4 038.19 €.

DECISION MODIFICATIVES DE CREDITS N° 5 :

Une délibération est prise à l'unanimité pour voter les crédits supplémentaires 2018 nécessaires aux règlements des factures suivantes :

- Travaux de sauvegarde Incendie du Bois de Suze : 4 038.19 €, au compte 2041481
- Logiciel « portail famille » 3 300 €, au compte 2051
- Remplacement du tableau de commande des cloches : 2 184 €, au compte 21318

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 :

Il aura lieu sur la commune en janvier/février prochain.

Il est nécessaire de recruter 2 agents recenseurs. Mr Champanhet Jérôme et Mme Valentin Sabrina sont pressentis ; Mme Chaponneau Annick est le coordonnateur communal, mission assurée sur son temps de travail.

Il convient de délibérer pour fixer les conditions de rémunération des agents recenseurs.

Mr Gachon informe le conseil municipal que la dotation de l'état pour le recensement est de 1 569 €

(1 816€ en 2014) et que les personnes recensées peuvent répondre dorénavant par internet ce qui contribue à réaliser des économies de moyens.

Une délibération est prise à l'unanimité pour maintenir les montants fixés lors du recensement de 2014, soit :

- 2€ par bulletin individuel
- 1.35 € par feuille de logement
- 5.50 € par dossier d'immeuble collectif
- 16.50 € par bordereau de district
- Forfait de 70 € pour la présence aux réunions organisées par l'Insee.

Il est précisé qu'un minimum sera garanti aux agents recenseurs sur la base de la dotation de l'état afin de pallier l'utilisation d'internet par les personnes recensées.

HANGAR :

Mr le Maire rappelle la délibération du 29 mai 2018 pour l'approbation des travaux, l'estimation chiffrée à 62 762€ HT et la demande de subvention auprès de la Région.

Le projet de financement de La Région (sous la forme du contrat ambition), pour les travaux de l'Eglise n'a pas été validé, et il convient de redéposer un dossier de demande de subvention pour le projet du hangar en remplacement de celui de l'Eglise.

Une délibération est prise à l'unanimité pour solliciter une subvention auprès de la Région, par modification d'opération du Contrat Ambition Région, le montant estimatif des travaux est actualisé à 64 647.79 €HT.

Mme Gordillo demande si les travaux de clôture n'auraient pas pu être incorporés au financement.

Une demande de Permis modificatif a été déposée pour déplacer l'implantation initiale du bâtiment afin de permettre une circulation autour.

ENEDIS : La proposition de raccordement d'une installation de production a été accordée (1342.43 €TTC).

LOGEMENT BATIMENT « POSTE » :

Mr le Maire rappelle les suppositions faites concernant la destination de ce bâtiment communal.

Il expose que son utilisation en bibliothèque ne serait pas fonctionnelle et s'oriente plus par la vente du bâtiment pour financer un projet neuf, adapté au fonctionnement d'une bibliothèque est à un local multi-associatif, aux abords immédiats du village ;

Les membres du conseil municipal sont invités à formuler un avis :

POUR la vente : 7

POUR DEFINIR UN PROJET ASSOCIATIF AVANT DE VENDRE : 4

Ce projet est à débattre ultérieurement.

DEVIS CLIMATISATION BATIMENT MAIRIE :

Le devis de l'entreprise CHANABAS s'élève à 5 529.83 € HT pour 1 unité au secrétariat, 1 unité bureau du maire /étage.

Les fenêtres des étages seraient à changer.

Dossier à examiner avec les prévisions budgétaires 2019

PROJECTEURS STADE :

Le Syndicat Départemental des Energies dans la Drôme -SDED-, a transmis un avant-projet sommaire correspondant aux travaux de remplacement des projecteurs du stade.

Le montant est chiffré à 42 500 € HT. Il s'agit d'une enveloppe globale qui sera révisée de manière détaillée lors de l'élaboration de l'étude définitive, en fonction des choix retenus.

Dossier à examiner ultérieurement.

COURS MUSICAUX RURAUX :

Les maitresses demandent 3 heures /semaines scolaires au lieu des 2 h actuelles.

Une demande de résiliation du contrat actuel avec les Cours Musicaux Ruraux va être faite à compter de la prochaine rentrée scolaire, et il est envisagé d'instaurer 3 h / semaines scolaires avec un autre prestataire pour un coût similaire au 2 H actuelles.

Une délibération est prise à la majorité (2 abstentions) pour résilier le contrat CMR.

AUTORISATION DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :

Une délibération est prise à l'unanimité pour autoriser le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2019, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le conseil municipal prend connaissance de l'appel national pour la solidarité au département de l'Aude sinistré.
- Mr DEL RIO Guillaume a été recruté depuis le 03 décembre, en contrat unique d'insertion à temps complet en remplacement de Mr BAYET Valentin.
- L'assurance SMACL viendra remettre le chèque de 35 000 € qu'elle a accordé au titre de solidarité pour le sinistre de l'Eglise le vendredi 21 décembre en fin de matinée.
- Les vœux du maire seront présentés à la population le 12 janvier.
- Prochain conseil municipal : le lundi 21 janvier à 18 h 00.

FIN DE SEANCE A 21 H.